

PLUi CAMVS

PERIMETRES ILLUSTRATIFS D'APPLICATION DU COEFFICIENT DE BIOTOPE DE SURFACE



Vu pour être annexé à la délibération n° 2266
du Conseil Communautaire en date du 12/12/19

Le Président

3.4.6

Annexe : Cartographies relatives au coefficient de biotope

Rappel : Le Coefficient de Biotope par Surface est un coefficient qui décrit la proportion des surfaces favorables à la biodiversité (surface écoaménageable) par rapport à la surface totale d'une parcelle. Le calcul du CBS permet d'évaluer la qualité environnementale d'une parcelle, d'un îlot, d'un quartier, ou d'un plus vaste territoire.

Exiger l'atteinte d'un CBS donné dans un document d'urbanisme ou dans un projet d'aménagement ou de renouvellement urbain permet de s'assurer globalement de la qualité d'un projet, en réponse à plusieurs enjeux :

- amélioration du microclimat,
- infiltration des eaux pluviales et alimentation de la nappe phréatique,
- création et valorisation d'espace vital pour la faune et la flore.

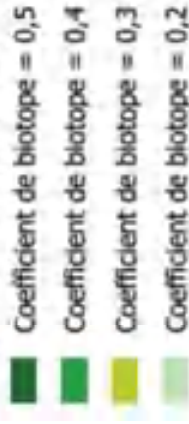
La méthode de calcul du coefficient de biotope pour une opération d'aménagement est décrite dans les dispositions générales du règlement.

Cette présente annexe vise à illustrer le ratio sur les différentes zones urbaines ou à urbaniser sur les communes qui sont susceptibles d'être concernées par son application, à savoir :

- | | |
|-------------------------|-----------------------|
| • ASSEVENT | • JEUMONT Cedex |
| • AULNOYE AYMERIES | • LEVAL |
| • BACHANT | • LIMONT-FONTAINE |
| • BERLAIMONT | • LOUVROIL |
| • BOUSIGNIES-SUR-ROC | • MARPENT |
| • BOUSSIERES-SUR-SAMBRE | • MAUBEUGE Cedex |
| • BOUSSOIS | • MONCEAU SAINT WAAST |
| • FEIGNIES | • NEUF MESNIL |
| • FERRIERE LA GRANDE | • NOYELLES SUR SAMBRE |
| • FERRIERE LA PETITE | • PONT-SUR-SAMBRE |
| • GOGNIES CHAUSSEE | • QUIVELON |
| • HAUTMONT | • RECQUIGNIES |
| | • ROUSIES |

Légende des cartographies :

Coefficients de biotope applicables sur les opérations de plus de 10 logements



Application du coefficient de biotope

Commune de Aulnoye-Aymeries



Approbé par le conseil communautaire le 12 mars 2014
Adopté par le conseil municipal le 12 mars 2014
Adopté par le conseil communautaire le 12 mars 2014

Unités intercommunales

Unités communales

Unités cadastrales

Éléments

Infrastructures

RN2

RD 649

RN54

Autres routes

Projet d'aménagement RN2

Projet d'aménagement RN2

Projet d'aménagement RN54

Hydrographie

La Sambre

Surfaces en eau

La Trouille

La Thure

La Treppe

La Sotte

La Harie

L'Esclère

Autres cours d'eau

Coefficients de biotope applicables sur les opérations de plus de 10 logements

Coefficient de biotope = 0,5

Coefficient de biotope = 0,4

Coefficient de biotope = 0,3

Coefficient de biotope = 0,2